

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Comme annoncé dans notre édition du mois de juillet, la Municipalité travaille à l'élaboration de son premier plan quinquennal de réfection du réseau routier municipal. Cette démarche se base sur le modèle que le MAMOT a développé pour permettre aux MRC et municipalités de planifier stratégiquement la réfection des routes sur leurs territoires.

La première étape à laquelle l'équipe du Service des travaux publics s'est penchée ces derniers mois est celle de la classification fonctionnelle des chemins municipaux. Pour La Pêche, cette classification porte sur 160 chemins municipaux totalisant 275 km de route. Elle exclut les chemins privés et les routes provinciales du ministère des Transports (l'autoroute 5, la route 366, la route 105, le chemin Lionel-Beausoleil et le chemin d'Eardley) puisqu'ils ne sont pas du ressort de la Municipalité.

La **classification fonctionnelle des chemins municipaux** consiste à attribuer un niveau stratégique aux chemins en se basant sur des éléments comme le débit de circulation, le nombre de résidences desservies et l'accès aux différents secteurs de la municipalité. Pour La Pêche, quatre classes de chemins municipaux ont été retenues. Il est important de noter qu'un même chemin peut avoir des segments de différentes classes (voir exemple du chemin du lac Bernard plus bas).

La voie artérielle

La voie artérielle (ou artère) sert de voie de passage à travers différents secteurs de la municipalité et est caractérisée par un débit élevé de circulation. À La Pêche, la majorité des voies artérielles sont provinciales et hors de notre juridiction. Toutefois, un bon exemple d'une artère municipale est le chemin Cléo-Fournier. Ce chemin traverse plusieurs secteurs et permet aux automobilistes de rejoindre la route 366 au sud et le chemin du Lac-Sinclair au nord. Un autre exemple est la combinaison des chemins Riverside et de la Vallée-de-Wakefield, entre la jonction de l'autoroute 5 et la route 105. Cette artère municipale est empruntée par des milliers d'usagers chaque année.

La voie collectrice de niveau 1

La collectrice de niveau 1 peut soit relier deux artérielles entre elles, soit être une voie de circulation qui draine vers une artérielle l'ensemble (ou la grande majorité) d'un secteur résidentiel ou d'une agglomération. Des exemples du premier cas sont les chemins de la Beurrerie et des Érables qui relient le cœur de Ste-Cécile-de-Masham jusqu'à la route 105, à la frontière des municipalités de Low et La Pêche. Des exemples du deuxième cas sont les chemins du Lac-Sinclair et le segment sud du chemin du Lac Bernard (entre le chemin des Érables et Kalalla).

La voie collectrice de niveau 2

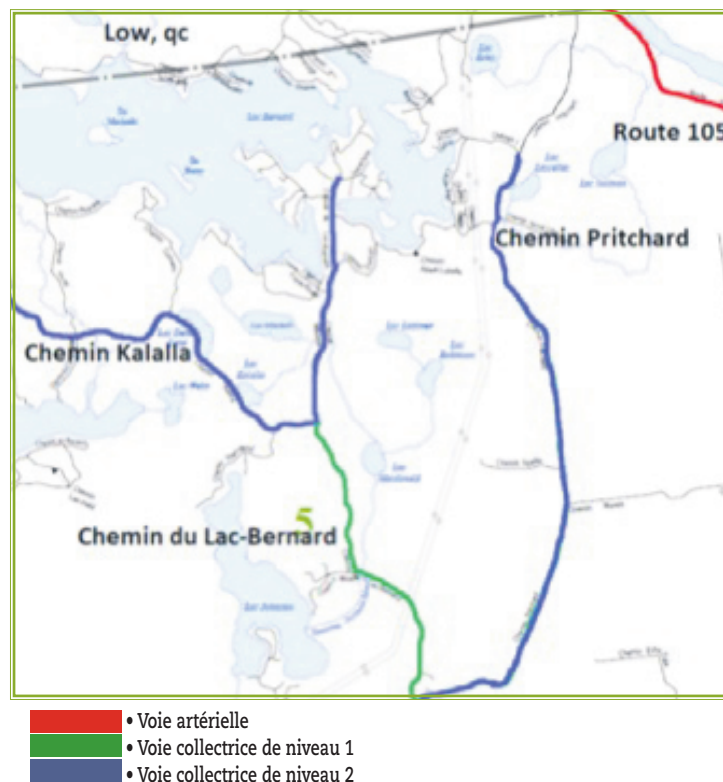
La collectrice de niveau 2 peut soit être une voie secondaire qui draine un secteur résidentiel ou une agglomération vers une artérielle ou une collectrice de niveau 1, soit être une voie qui mène à un lieu d'intérêt (école, auberge, parc, hôpital, etc.). Des

exemples du premier cas sont les chemins des Amoureux, Kalalla et le segment nord du chemin du Lac Bernard. Dans le deuxième cas, nous pouvons citer le chemin Sincennes qui mène au lac La Pêche sur le territoire de la Commission de la capitale nationale (CCN), ou le chemin Burnside qui mène à l'hôpital mémorial de Wakefield et au centre de ski Vorlage.

La voie locale

Contrairement aux artères et aux collectrices, la voie locale est utilisée presque uniquement par des citoyens qui habitent le chemin en question. Des exemples de voies locales sont les chemins des projets du Havre, Labelle et Biron, ou des chemins tels que Murray-Fortin ou Burnthill.

Le prochain article lié à l'élaboration du plan quinquennal traitera de l'inventaire des chemins municipaux et de l'évaluation de leur condition (de leur état).



INFO LA PÊCHE NOUVELLE VERSION : DÉJÀ 12 NUMÉROS. QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Depuis le premier numéro de cette nouvelle version, l'Info La Pêche a fait bien du chemin. Vous avez été plusieurs à nous envoyer des commentaires. Mais nous aimerions en apprendre davantage sur votre appréciation du bulletin et sur vos intérêts.

L'objectif de cette étude est de vérifier l'efficacité de cet outil à vous informer adéquatement et en temps opportun. Vos réponses nous permettront d'adapter au mieux votre bulletin municipal, soit à travers quelques modifications, soit par une révision plus importante.

La Municipalité vous invite donc à répondre à un court sondage au plus tard le **vendredi 28 septembre à 16 h**. Ne laissez personne décider pour vous !

La meilleure façon de répondre au sondage c'est en ligne, sur le www.villelapeche.qc.ca, rubrique « Actualités ». Toutefois, une version imprimée est disponible aux endroits suivants : **bureau municipal, bureau de poste de Duclos et de Masham, P'tit magasin général (East Aldfield), Épicerie Beausoleil (Lac-des-Loups), Alimentation Pilon, Centre Wakefield La Pêche, Magasin général de Wakefield, Magasin général La Pêche (Lascelles-Rupert).**

La Municipalité vous remercie d'avance pour votre participation.

L'ÉQUIPE
MUNICIPALE

souhaite
une bonne
Rentrée
à tous !

Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**
maire
819 456-2161, poste 2270
g.lamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins**
quartier 1
819 456-2590
r.desjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais**
quartier 2
819 456-3746
m.gervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**
quartier 3
819 360-9350
f.beausoleil@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**
quartier 4
819 209-7338
c.larocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**
quartier 5
613 794-4778
p.ross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**
quartier 6
819 459-1344
c.giroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**
quartier 7
819 635-2608
r.gervais@villelapeche.qc.ca

Rédactrice en chef : Evelyne Kayounggha
Rédactrice : Danièle Morisset
Production : Lexis Média
Distribution : Postes Canada
Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche
1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0
Tél. : 819 456-2161
Site Internet : www.villelapeche.qc.ca
Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca
ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),
ISSN 1911-7809 (online-english)



MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

UNE URGENGE SUR LES ROUTES ALORS QUE LE BUREAU MUNICIPAL EST FERMÉ?

En dehors des heures d'ouverture du bureau municipal (soirs, fins de semaine et jours fériés), toute situation présentant un risque pour la sécurité des personnes sur les routes doit être signalée au 911.

Exemples d'urgence pour lesquelles appeler le 911:

- Arbre tombé sur un chemin,
- Chevreuil mort sur la route (qui entrave la circulation des véhicules),
- Route endommagée à la suite d'une pluie diluvienne, effondrement, érosion majeure,
- Route glacée.

Le Service des travaux publics

FEU VERT CLIGNOTANT : CÉDEZ-LE PASSAGE

Près de trois ans se sont écoulés depuis le lancement du projet pilote du feu vert clignotant. Vous rappelez-vous ce que c'est? Il s'agit de ce projet qui vise à évaluer le temps de déplacement des pompiers répondant à un appel d'urgence avec leur véhicule personnel muni d'un feu vert clignotant. Ce dernier permet de signaler aux usagers de la route la présence d'un pompier volontaire en déplacement vers le lieu d'une urgence. Alors, si vous remarquez une voiture équipée d'un feu vert clignotant, n'hésitez pas à lui céder le passage dès lors que vous pouvez le faire en toute sécurité. En général, il est placé à l'intérieur et est visible depuis le pare-brise. Cela lui permettra de gagner un temps précieux.



Le Service des incendies

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Du 3 juin au 14 septembre 2018, les ordures sont ramassées chaque semaine.

Septembre 2018						
D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	1/8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre 2018						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

ORDURES ET RECYCLAGE

ORDURES ET RDD

RECYCLAGE

ORDURES

AUCUNE COLLECTE

Reportée au lendemain pour tous les secteurs.

IMPORTANT MESSAGE AUX PROPRIÉTAIRES ET AUX ACHETEURS POTENTIELS DE MAISONS MOBILES

Depuis le 18 mars 2016, au lendemain du discours sur le budget 2016-2017 du ministre des Finances du Québec, différentes modifications législatives relatives à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières sont entrées en vigueur, entre autres:

- la mise en place d'un mécanisme de divulgation des transferts d'actions ;
- la mise en place d'un mécanisme de divulgation de transfert d'immeubles qui ne sont pas inscrits au bureau de la publicité des droits.

L'acheteur (cessionnaire) d'une maison mobile a l'obligation de produire un avis de divulgation à la Municipalité dans les 90 jours suivant la transaction, les renseignements qui y sont liés à l'aide du formulaire « Divulgation des transferts d'immeubles non-inscrits au Registre foncier » disponible sur notre site Internet ou au bureau administratif.

Une fois complété, celui-ci doit être acheminé au Service des finances et de la taxation, accompagné de la copie de l'acte de vente, soit par courriel à m.leroux@villelapeche.qc.ca, soit par la poste au 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0.

Notez que Revenu Québec imposera un droit supplétif (amende) égal à 150 % du droit de mutation à un acheteur qui aura omis de produire l'avis de divulgation à la Municipalité.

Pour plus de détails concernant ces modifications, nous vous invitons à prendre connaissance du Budget 2016-2017 en visitant le site : budget.finances.gouv.qc.ca.

Le Service des finances et de la taxation

DATE LIMITE POUR LES DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire vous rappelle que toutes les demandes de soutien financier pour 2019 doivent être reçues au bureau de la Municipalité au plus tard le 15 octobre 2018. Les demandes peuvent être transmises par la poste au Service des loisirs au 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0, par courriel à d.patry@villelapeche.qc.ca, ou déposées en personne à la réception de la Municipalité. Les formulaires de demande sont disponibles sur le site web de la Municipalité ainsi qu'à la réception de la Municipalité. Pour plus d'information, contactez Denise Patry au 819 456-2161, poste 2241.

Le Service des loisirs

RETOUR DES LAISSEZ-PASSER POUR LE LAC PHILIPPE

La Municipalité invite toute personne ayant reçu un laissez-passer pour l'été 2018 à le retourner au bureau administratif (1, route Principale Ouest) à partir du 4 septembre et ce, jusqu'au 31 octobre. Le laissez-passer devrait être retourné propre. Si le délai de retour n'est pas respecté, vous vous verrez refuser, vous ainsi que tout membre de votre foyer, un laissez-passer pour l'année 2019. Pour tout laissez-passer perdu, des frais de 25\$ sont exigibles pour en obtenir un dans le futur.



Le Service des finances et de la taxation

IMPLIQUÉZ-VOUS POUR NOUS AIDER À MIEUX RELEVÉR NOS DÉFIS !

Les matières organiques représentent environ la moitié des déchets enfouis. Afin de réduire la quantité de matières résiduelles enfouies annuellement, le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif l'élimination de l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020. Pour y arriver, le compostage est notre meilleur outil! Les municipalités doivent promouvoir le compostage afin de répondre aux exigences du gouvernement provincial et ainsi éviter la perte des subventions liées à la réduction des matières résiduelles enfouies.

Notre municipalité désire encourager les citoyens à faire du compostage et offre un composteur ECO de 280 litres, un bac de cuisine de 7 litres, un mélangeur à compost ainsi qu'un échantillon de départ de 10 sacs en papier/cellulose, le tout pour 20 \$ seulement.

Pour participer au programme de compostage, vous devez remplir le formulaire d'inscription disponible en ligne ou au bureau municipal (1, route Principale Ouest) et le déposer à la même adresse, avec votre contribution de 20 \$. Votre composteur et ses accessoires vous seront ensuite livrés chez vous.

Le site web de Recyc-québec offre toute l'information pertinente pour vous guider. Consultez-le à cette adresse :

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/matieres-organiques/compostage-domestique>

Le Service des travaux publics





Association du lac Sinclair

Station de lavage de bateau: évitez de propager les espèces aquatiques envahissantes. Du 18 mai au 8 octobre, si vous remorquez un bateau au lac Sinclair ou à un lac environnant, arrêtez-vous au terrain de stationnement du centre communautaire à Ste-Sophie d'Aldfield et utilisez la laveuse à haute pression pour nettoyer votre bateau et votre remorque avant de les mettre à l'eau.

Loisirs Lac des Loups

La jasette à Toutoune

Conférence sur l'estime de soi avec l'humoriste Geneviève Gagnon

Quand: samedi 15 septembre à 19h

Où: Loisirs Lac des Loups au 6, chemin Lionel-Beausoleil

Coût: 20\$. Billets en vente à la pharmacie Brunet (Wakefield), le P'tit magasin général (East-Aldfield)

Épicerie Luc Beausoleil (Lac-des-Loups), Boucherie M.S. (Ste-Cécile-de-Masham).

Cours Toutoune: le dimanche 16 septembre.

Assemblée générale annuelle

Quand: samedi 22 septembre à 13h30

Où: Loisirs Lac des Loups au 6, chemin Lionel-Beausoleil

Souper à Ste-Sophie d'Aldfield

Ne manquez pas notre prochain souper poisson-frites, le samedi 22 septembre à 17h30 au profit du centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield. Billets: 15\$, en vente au P'tit magasin général d'East Aldfield.

Renseignements: 819 456-2781 ou communiquez avec Denis Quinn au 819 456-2579.

Chambre Wakefield La Pêche AGA

Nous vous invitons à assister à l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Chambre Wakefield La Pêche (Commerce, Tourisme, Arts, Communauté) le 17 septembre, à 18h30 au Centre Wakefield La Pêche, 38, chemin de la Vallée-de-Wakefield. Membres ou pas, vous êtes tous les bienvenus. Les deux tiers des membres du conseil d'administration ont réalisé plus d'un mandat et ne solliciteront pas un renouvellement. Nous recherchons de nouveaux membres pour la Chambre et le conseil d'administration et surtout de nouveaux leaders pour guider la Chambre vers la prochaine étape. Vous voulez y prendre part? Pour vous joindre à la discussion portant sur l'avenir de la Chambre, accédez à notre sondage en ligne à <https://cwlpc.ca/fr/category/nouvelles/>.

Information: Carolyn McAskie, présidente,

chambrewakefieldlapeche@gmail.com, cmcaskie@gmail.com

Programmation – Complexe sportif La Pêche

Hockey 2018-2019: il ne reste que quelques périodes libres pour la saison; visitez notre site Web ou appelez-nous.

Curling: journée portes ouvertes, le 13 septembre de 10h à 12 h. Profitez de l'occasion pour voir si ce sport vous intéresse! Vous pouvez vous inscrire pour être réserviste. Plaisir garanti, bienvenue aux débutants.

Salle Desjardins: salle de réception climatisée, idéale pour vos réceptions de famille et réunions. Prix abordable.

Renseignements: 819 456-1535, poste 1 ou visitez notre site: www.complexe-sportif-la-peche.ca

CPA La Pêche: Inscriptions pour la session d'automne

La session d'automne du Club de patinage artistique de La Pêche débutera le 15 septembre prochain pour les patineurs des niveaux préjunior, junior et sénior et le 13 octobre pour les patineurs du programme Patinage Plus. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant par courriel ou lors de nos journées d'inscription sur place, les 15 et 22 septembre prochains. Au plaisir de vous voir!

Quand: du 15 septembre au 22 décembre

Où: Aréna au complexe sportif La Pêche

Renseignements: cpalapeche@hotmail.com; Facebook: CPA La Pêche FSC

Messe de la rentrée scolaire et barbecue

Nous célébrerons une messe pour la rentrée scolaire le 16 septembre, à 11 h, à l'église Ste-Cécile. Nous invitons les étudiants et les étudiantes à apporter leurs sacs d'école afin de recevoir une bénédiction spéciale. La cérémonie sera agrémentée par une chorale de jeunes et sera suivie d'un barbecue communautaire, servi dans la cour de l'église, au profit de la paroisse Ste-Cécile. Au menu, il y aura des hamburgers, des hot-dogs, des boissons, de la barbe à papa ainsi que des friandises glacées. Nous souhaitons remercier nos commanditaires qui nous permettent de réaliser cette belle activité: Magasin I.G.A. Famille Charles, Casse-Croûte Ti-Ray, Boucherie M.S., Pharmacie Brunet, Jean-Paul Brisebois, Sylvain Brisebois Construction et Casse-Croûte Carlo.

Renseignements: Carol Bertrand au 819 456-2212; paroissestececile@bellnet.ca

Farm Hop

Farm Hop est de retour pour la troisième année consécutive, avec trois fermes de la région qui s'unissent pour vous offrir un festival d'automne à ne pas oublier! Venez cueillir des citrouilles à tarte, observez la tonte des moutons, participez à une visite guidée, dégustez des délices frais de la ferme et plus encore. Cette journée d'activités vous est offerte gratuitement, le 30 septembre de 10h à 16 h. Visitez farmhop.ca pour plus de détails et pour voir la liste des fermes participantes.

Maison Fairbairn

Visitez votre musée, la Maison Fairbairn, cet automne! Nous sommes ouverts les fins de semaine de 9h à 17 h. Visitez notre toute nouvelle exposition, *D'où proviennent nos aliments?* dans notre grange des pionniers. Découvrez les ateliers «histoire vivante» offerts à toute la famille et participez à notre atelier à thème algonquin, *C'est la journée chasse et pêche*, offert gratuitement le 23 septembre. Pour tout autre renseignement, allez à www.fairbairn.ca ou suivez-nous sur Facebook @maisonfairbairnhouse. La maison Fairbairn, c'est votre musée, votre histoire!

Souper de dinde annuel

Quand: samedi 29 septembre de 16h à 19h

Où: salle paroissiale, Farrellton, 42, chemin Plunkett

Coût: 15\$ pour les adultes et 5\$ pour les enfants de 12 ans et moins

Renseignements: Bryan Daly, 819 778-0657

Souper à Ste-Sophie d'Aldfield

Ne manquez pas le prochain souper des Bons vivants, le samedi 8 septembre à 17h30. Vous pouvez vous inscrire comme membre de FADOQ - Regroupement des Bons vivants Lac Sinclair / East-Aldfield au centre communautaire lors du souper mensuel. Le coût d'inscription est de 25\$ pour 2018-19. Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec Claire Quinn au 819 456-2579. Veuillez noter que vous devez être membre de FADOQ pour profiter des diverses activités organisées par le Regroupement des Bons vivants.

Souper de la ligue de golf du CCSSA

Tous les membres de la ligue de golf du centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield sont invités au souper de la ligue, le samedi 29 septembre à 17h30. Plusieurs prix seront attribués. Veuillez réserver votre place en communiquant avec Denis Quinn au 819 456-2579.

Table autonome des aînés des Collines de l'Outaouais

Journée plein air et repas gratuit sur place

Quand: samedi 8 septembre de 9h30 à 14h30

Où: Creative Wheel, 327, route Principale, Val-des-Monts (près des Cavernes Lafèche)

Inscription: Josué Jude, 819 457-9191, poste 242

Café-rencontre pour les proches aidants

Quand: jeudi 13 septembre de 13h30 à 15h30

Où: salle de conférence, CLSC Ste-Cécile-de-Masham (9, chemin Passe-Partout)

Inscription: Josué Jude, 819 457-9191, poste 242

TaDa! Le festival des arts de la scène

Samedi matin, suivant les activités du marché de Wakefield, il y aura une série d'ateliers gratuits pour toute la famille, en plein air, sur les arts du cirque, incluant le tournoiement du bâton de feu, maquillage d'enfants, teinture sur nœuds. Une danse carrée en après-midi donnera le ton aux spectacles de la soirée, sur la scène à l'intérieur, avec admission sur achat d'un billet.

Quand: vendredi 7 et samedi 8 septembre

Où: Centre Wakefield La Pêche, 38 chemin de la Vallée-de-Wakefield et Black Sheep Inn, 753, chemin Riverside

Coût: les activités à l'extérieur sont gratuites; les spectacles à l'intérieur coûtent 15\$ chacun ou 2 pour 25\$; spectacle pour enfants, Beaver Dreams, 10\$ chacun ou 25\$ pour un laissez-passer familial

Renseignements: Tina Therrien ou Andrea Rowe à info@tadafestival.ca, ou appelez au 819 422-2552

Site Web: www.tadafestival.ca

Joignez-vous aux Boute-en-train de Masham!

La nouvelle saison de ViActive débute le 10 septembre. Nous invitons les aînés et les jeunes de cœur de 50 ans et plus à participer aux activités de ViActive qui ont lieu au sous-sol de l'église Ste-Cécile. Les sessions d'exercices ont lieu les lundis et les jeudis de 13h30 à 14h30. Cette activité est offerte gratuitement, toutefois vos petits dons seront acceptés et remis à l'église pour défrayer les frais de chauffage et d'entretien. Pour tout renseignement supplémentaire, composez le 819 456-2814. Les animatrices JoSuCri.

La Grande Marche Chelsea-La Pêche

Encouragée par le Grand Défi Pierre Lavoie, c'est une marche de 5 km organisée par les municipalités de La Pêche et Chelsea pour promouvoir les saines habitudes de vie.

Quand: le 21 octobre. Animation à partir de 9h30 et départ à 10h

Où: du centre communautaire de Farm Point, 331, chemin de la Rivière à Chelsea au centre communautaire de Wakefield, 38, chemin de la Vallée-de-Wakefield

Renseignements: tous les détails à venir dans l'Info La Pêche du mois d'octobre.

Directives pour les annonces

Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse bulletin@villelapeche.qc.ca, présenté si possible comme suit :

Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

Quand : xxx **Où :** xxx **Coût :** xxx

Renseignements : personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site Web (s'il y a lieu)

Veuillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonces.

Prochaines tombées :

Octobre : 6 sept.; novembre : 4 oct.;
décembre : 1^{er} nov.; janvier : 6 déc.;
février : 10 janv.; mars : 7 fév.



QUELQUES RÉOLUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS D'AOÛT

PROTECTION, MISE EN VALEUR ET OCCUPATION DES TERRAINS RIVERAINS MUNICIPAUX

La Municipalité de La Pêche possède plusieurs terrains en bordure des rivières Gatineau et La Pêche, de même que le long de certains lacs et ruisseaux situés sur son territoire. Une partie de ces terrains riverains sont des emprises de chemins (les emprises comprennent les voies de circulation, les accotements, les fossés et les bandes de terrain additionnelles). De plus, une bande de terrain aménagée ou partiellement aménagée, avec une pente faible, facilite l'accès à l'eau sur certains chemins. De ce fait, et depuis plusieurs années, plusieurs personnes (résidentes ou non résidentes) utilisent des terrains riverains municipaux pour la mise à l'eau ou l'amarrage d'embarcations (motorisées ou non), pour la baignade ou comme aire de pique-nique. Le tout, sans autorisation et sans encadrement ou contrôle.

Conscient de la responsabilité de la Municipalité en ce qui a trait à la saine gestion des propriétés municipales et à la sécurité des usagers, le conseil municipal a mis sur pied un comité de travail pour régulariser la situation. Ce comité formé d'élus, de membres du comité consultatif d'urbanisme et de citoyens, va entreprendre une réflexion en profondeur, dont l'objectif est l'élaboration d'une politique de protection, de mise en valeur et d'occupation des terrains riverains municipaux.

Le mandat de ce comité comprend également la tenue de séances de consultations publiques et devrait être complété au printemps 2019.

LA LOCATION DE COURTE DURÉE: OUI, MAIS ENCADRÉE

Il y aurait actuellement plus de 100 propriétés situées sur le territoire municipal qui sont offertes en location de courte durée sur des sites Internet de type *Airbnb* ou *chaletauquebec.com*. Une très grande proportion des propriétaires de ces immeubles ne sont pas enregistrés en vertu de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique (c. E-14.2)*.

La location de courte durée (31 jours et moins) est en réalité un mode d'hébergement commercial. Un tel mode d'occupation devrait donc être considéré comme une activité commerciale. Toutefois, la réglementation municipale actuellement en vigueur ne fait aucune distinction entre la location de courte durée (mode d'occupation temporaire) et la location à long terme (lieu de résidence permanente).

Dans le but d'assurer la tranquillité et la sécurité du voisinage à proximité de ces immeubles, d'éviter la surcharge des systèmes de traitement des eaux usées, de protéger l'accès au logement sur le territoire, et enfin, dans un souci d'équité fiscale, le conseil municipal a mandaté le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour formuler une politique et une réglementation visant à encadrer la location de courte durée. L'adoption et l'entrée en vigueur de cette réglementation sont prévues pour la fin de l'année 2018.

Tout citoyen qui souhaite s'exprimer sur le sujet peut faire parvenir son commentaire à l'adresse opinion@villelapeche.qc.ca, en inscrivant dans l'objet du message **Opinion location courte durée**.

Les mandats de ces deux projets peuvent être consultés dans le procès-verbal de la séance du conseil du 6 août 2018, disponible sur le site Web de la Municipalité.



AVIS PUBLIC

La Municipalité de La Pêche désire se prévaloir des dispositions prévues à l'article 72 de la Loi sur les Compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) afin d'acquérir une partie des lots 3 391 652, 6 138 456, 6 138 457 et 6 138 455 du cadastre du Québec sur lesquels est situé le chemin de la Légion.

Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit :

1° la municipalité adopte une résolution identifiant la voie concernée, soit par sa désignation cadastrale lorsque son assiette correspond à celle d'un ou de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur, soit, dans le cas contraire, par une description technique préparée par un arpenteur-géomètre;

2° le cas échéant, une copie de la description technique, vidimée par un arpenteur-géomètre, est déposée au bureau de la municipalité;

3° la municipalité fait publier deux fois, dans un journal diffusé sur son territoire, un avis contenant :

- le texte intégral du présent article;
- une description sommaire de la voie concernée;
- une déclaration précisant que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

La deuxième publication doit être faite après le soixantième et au plus tard le 90^e jour qui suit la première.

Lorsqu'une immatriculation est requise par la loi, la municipalité soumet, au ministre responsable du cadastre, un plan cadastral montrant la voie devenue sa propriété par l'effet du présent article, ainsi que la partie résiduelle. Elle doit, en outre, notifier ce dépôt à toute personne qui a fait inscrire son adresse sur le registre foncier, mais le consentement des créanciers et du bénéficiaire d'une déclaration de résidence familiale n'est pas requis pour l'obtention de la nouvelle numérotation cadastrale.

La municipalité publie au registre foncier une déclaration faisant référence au présent article, comportant la désignation cadastrale du terrain visé et indiquant que les formalités prévues aux trois premiers alinéas ont été accomplies.

Tout droit relatif à la propriété du fonds de la voie visée auquel un tiers pourrait prétendre est prescrit si le recours approprié n'est pas exercé devant le tribunal compétent dans les trois ans qui suivent la dernière publication prévue au paragraphe 3° du premier alinéa.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard d'une voie sur laquelle elle a prélevé une taxe au cours des 10 années précédentes.

La Municipalité de La Pêche déclare par la présente avoir accompli les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales.

Donné à La Pêche ce 31^e jour du mois d'août 2018.

Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

MODIFICATION – TRACÉ PROPOSÉ DU CLUB QUAD SUR LE CHEMIN RENÉ-LÉVESQUE

La Municipalité de La Pêche souhaite informer la population que la carte routière imprimée dans le numéro spécial de l'Info La Pêche du jeudi 16 août 2018 comporte une erreur. Le tracé proposé par le Club Quad de Pontiac devrait inclure la partie sud du chemin René-Lévesque plutôt que sa partie nord. De ce fait, en venant du chemin Parent, les VTT tourneraient à gauche sur le chemin René-Lévesque pour remonter ensuite sur le chemin Cléo-Fournier, au lieu de tourner à droite (voir carte ci-dessous).

La Municipalité s'excuse pour tout désagrément que cette erreur aurait pu engendrer.



Extrait de la carte routière avec le bon tracé du Club Quad pour le chemin René-Lévesque



Le Service de sécurité incendie de La Pêche cherche actuellement à recruter des pompiers disponibles de jour dans les secteurs Sainte-Cécile-de-Masham, Lac-des-Loups et East Aldfield. Communiquez avec nous au 819 456-2161, poste 2290.